



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion du 27 février 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février à 19 heures 00, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de SAINTE-BARBE, sous la présidence de Monsieur Roland CHLOUP.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. Daniel MICHEL
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	MM. Xavier LACOURT, Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Nicole BURGER, Armelle REISER LAGRUE, MM. Jean-Marie GORI, Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ, Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	/
HAYES :	M. Claude BOURY
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	M. Lucien MUNIER
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP, Jean-Marie GAUTIER
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Audrey PINTE, M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	M. Jean HARAMBOURE
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	/
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Alain MANTELET
SERVIGNY-LES-STE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	/
SORBEY :	M. Philippe PIOT
VIGY :	Mme Audrey ECKER, M. Nicolas LE BOZEC
VILLERS-STONCOURT :	M. Jean-François LELLIG
VRY :	M. Jean-Marie RITZ

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Peggy RASQUIN,
COURCELLES-SUR-NIED :	M. Olivier MULLER
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	MM. Christian HENNER, Gilles VOITURET
RETONFEY :	M. Michel ZDJELAR
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SANRY-SUR-NIED :	Mme Sylviane ETERNACK
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
VIGY :	MM. Patrice MORANDINI, Alain VANZELLA

M. Dominique BERTRAND a donné procuration à M. Philippe PIOT pour tous les points à l'ordre du jour.
 Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Olivier MULLER a donné procuration à M. Fabrice MULLER pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Victor STALLONE a donné procuration à M. Yves LEGENDRE pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. André KEIL a donné procuration à M. Claude BOURY pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Christian HENNER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Gilles VOITURET a donné procuration à M. Eric GULINO pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Michel ZDJELAR a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Jean-Marie RITZ pour tous les points à l'ordre du jour.
 M. Serge WOLLJUNG a donné procuration à M. Jean-François LEIDELINGER pour tous les points à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Audrey ECKER est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2019.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2019.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
18/12/2019	Entretien Renault Kangoo	Garage Premier	334,54 €	Assainissement
03/01/2020	Mission OPC pour restructuration du siège communautaire	SATM	19 820,00 €	Patrimoine
08/01/2020	Tableau effaçable	Fuzeau	82,42 €	Ecole de musique
08/01/2020	Accordeur	Alex Musique	88,00 €	Ecole de musique
08/01/2020	Guitare classique d'étude	Europa Musique	107,50 €	Ecole de musique
08/01/2020	Banquette piano	Europa Musique	228,33 €	Ecole de musique
08/01/2020	Fourniture et pose luminaires ZA Retonfey	UEM	1 348,33 €	Dév. Eco.
13/01/2020	Vêtements de travail et EPI	Lorprotec	1 667,78 €	Exploitation
13/01/2020	Commande outils pédagogiques	Hisler Even	713,25 €	RPAM
17/01/2020	Entretien pont racleur STEP de Vigy	Serep	600,00 €	Assainissement
21/01/2020	Tronçonneuse élagueuse	Au Service de la Main Verte	332,50 €	Exploitation
23/01/2020	Remplacement vis dégrilleur STEP Courcelles-Chaussy	Serep	4 805,00 €	Assainissement
23/01/2020	Acquisition palan électrique	Websilor	1 509,64 €	Assainissement
24/01/2020	Matériel pour petite maçonnerie	Brico Dépôt	194,90 €	Assainissement
04/02/2020	Compteurs divisionnaires neufs et robinets de compteurs	Pum Plastique	260,26 €	Eau
10/02/2020	Achat clé électronique pour dématérialisation	Cosoluce	318,00 €	Finances
12/02/2020	Campagne 2020 de dératisation du réseau d'assainissement	Hygiène Pest Contrôle	10 672,70 €	Assainissement
13/02/2020	Visite de contrôle Voûte avenue Charles de Gaulle à Courcelles-Chaussy	Bonnevalle	5 750,00 €	Assainissement

13/02/2020	Maitrise d'œuvre bassin de pollution STEP Montoy-Flanville	LVRD	9 975,00 €	Assainissement
13/02/2020	Ouvrage béton pour récupération des déchets STEP Montoy-Flanville	SOGEA	3 350,00 €	Assainissement
19/02/2020	Réfection mur déchèterie de Courcelles-Chaussy suite à sinistre	Maçon & Tradition	1 890,00 €	Exploitation
19/02/2020	Visite annuelle de contrôle des défibrillateurs	Cardiac Science	1 800,00 €	Mutualisation
19/02/2020	Remplacement cardans avant Renault Kangoo	Garage Saint-Jean	841,62 €	Assainissement

1. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2019 DC N°01/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à trente-neuf voix pour, trois abstentions (MM. MESSIN, PETIT, ZDJELAR),

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget principal dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	2 395 530,51 €	0	- 1 808 779,58 €	0	586 750,93 €
Fonctionnement	1 817 863,32 €	0	749 641,91 €	0	2 567 505,23 €
TOTAUX	4 213 393,83 €	0	- 1 059 137,67 €	0	3 154 256,16 €

2. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF OM 2019 DC N°02/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à quarante-et-une voix pour, une abstention (Mme PINTE),

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget OM dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	336 038,76 €	0	46 917,21 €	0	382 955,97 €
Fonctionnement	465 892,87 €	0	393 922,38 €	0	859 815,25 €
TOTAUX	801 931,63 €	0	440 839,59 €	0	1 242 771,22 €

3. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 DC N°03/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à trente-huit voix pour, quatre abstentions (MM. LACOURT, MESSIN, PETIT, ZJELAR)

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget Assainissement dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	-432 497,86 €	0	1 237 448,74 €	0	804 950,88 €
Fonctionnement	266 558,39 €	266 558,39 €	128 260,90 €	0	128 260,90 €
TOTAUX	-165 939,47 €	266 558,39 €	1 365 709,64 €	0	933 211,78 €

4. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019 DC N°04/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget Assainissement non collectif dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0

5. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2019 DC N°05/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget Eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	0	0	1 315,91 €	0	1 315,91 €
Fonctionnement	20 394,88 €	0	208,56 €	0	20 603,44 €

TOTAUX	3 528 544,27 €	0	1 524,47 €	0	21 919,35 €
--------	----------------	---	------------	---	-------------

6. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF PRESTATIONS DE SERVICES 2019 DC N°06/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget prestations de services dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	189,88 €	0	144,60 €	0	334,48 €
TOTAUX	189,88 €	0	144,60 €	0	334,48 €

7. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA MONTOY-FLANVILLE 2019 DC N°07/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget ZA Montoy-Flanville dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	- 867 211,40 €	0	34 861,12 €	0	- 832 350,28 €
Fonctionnement	208 132,08 €	0	- 126 657,21 €	0	81 474,87 €
TOTAUX	- 659 079,32 €	0	- 91 796,09 €	0	- 750 875,41 €

8. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA COURCELLES-CHAUSSY 2019 DC N°08/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget ZA de Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	-25 214,88 €	0	- 8 542,31 €	0	- 33 757,19 €
Fonctionnement	-309 849,65 €	0	952,49 €	0	- 308 897,16 €
TOTAUX	- 335 064,53 €	0	- 7 589,82 €	0	- 342 654,35 €

9. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ZA AVANCY 2019 DC N°09/2020

Délibérant sous la présidence de Monsieur Joël SIMON, 1^{er} vice-président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget ZA d'Avancy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP.

(Monsieur Roland CHLOUP n'ayant pas pris part au vote).

Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat 2019	Intégration	Résultat à la clôture 2019
Investissement	- 53 014,82 €	0	- 29 405,05 €	0	- 82 419,87 €
Fonctionnement	44 600,70 €	0	27 443,40 €	0	72 044,10 €
TOTAUX	- 8 414,12 €	0	- 1 961,65 €	0	-10 375,77 €

10. FINANCES – COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2019 DC N°10/2020

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 du budget principal,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion 2019 du budget principal dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. FINANCES – COMPTE DE GESTION OM 2019 DC N°11/2020

Après avoir approuvé le compte administratif OM 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion OM 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12. FINANCES – COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 DC N°12/2020

Après avoir approuvé le compte administratif assainissement 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Assainissement 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13. FINANCES – COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019 DC N°13/2020

Après avoir approuvé le compte administratif assainissement non collectif 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Assainissement non collectif 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14. FINANCES – COMPTE DE GESTION EAU 2019 DC N°14/2020

Après avoir approuvé le compte administratif eau 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion eau 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

15. FINANCES – COMPTE DE GESTION PRESTATIONS DE SERVICES 2019 DC N°15/2020

Après avoir approuvé le compte administratif prestations de services 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion prestations de services 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

16. FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA MONTROY-FLANVILLE 2019 DC N°16/2020

Après avoir approuvé le compte administratif Z.A. Montroy-Flanville 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Z.A. Montroy-Flanville 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

17. FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA COURCELLES-CHAUSSY 2019 DC N°17/2020

Après avoir approuvé le compte administratif Z.A. Courcelles-Chaussy 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Z.A. Courcelles-Chaussy 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

18. FINANCES – COMPTE DE GESTION ZA AVANCY 2019 DC N°18/2020

Après avoir approuvé le compte administratif Z.A. Avancy 2019,

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion Z.A. Avancy 2019 dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

19. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET PRINCIPAL DC N°19/2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **2 567 505,23 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	749 641,91
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	1 817 863,32
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	2 567 505,23
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0
.....		
excédent (excédent de financement)	+	586 750,93
.....		
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		

Besoin de financement	-	655 951,00
.....		
Excédent de financement	+	0,00
.....		
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		69 200,07

DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		69 200,07
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		2 498 305,16
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

20. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET OM DC N°20/2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **859 815,25 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	393 922,38
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	465 892,87
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	859 815,25
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0
excédent (excédent de financement)	+	382 955,97
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	11 162,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00

DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		859 815,25
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

21. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ASSAINISSEMENTDC N°21/2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **128 260,90 €**

-

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	128 260,90
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	0,00
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	128 260,90
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0
.....		
excédent (excédent de financement)	+	804 950,88
.....		
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	1 392 480,00
.....		
Excédent de financement	+	0,00
.....		
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		587 529,12
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		128 260,90
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		0,00
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

22. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DC N°22/2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat de fonctionnement de **0,00 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	0,90
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	0,00

ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+ 0,00
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	- 0,00
excédent (excédent de financement)	+ 0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 0,00
Excédent de financement	+ 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	0,00
DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	0,00
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

23. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET EAU DC N°23/2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **20 603,44 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+ 208,56
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....	+ 0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 20 394,88
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+ 20 603,44
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
déficit (besoin de financement)	- 0
excédent (excédent de financement)	+ 1 315,91
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 0,00
Excédent de financement	+ 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	0,00
DECISION D'AFFECTATION	

1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	20 603,44
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

24. FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET PRESTATIONS DE SERVICES DC N°24/2020

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **334,48 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	144,60
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....		
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	189,88
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	334,48
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
.....		
excédent (excédent de financement)	+	0
.....		
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
.....		
Excédent de financement	+	0,00
.....		
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....		0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		334,48
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

25. AMENAGEMENT – AMENAGEMENT PAYSAGER DE COINCY – DEMANDES DE SUBVENTIONS DC N°25/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 approuvant la convention constitutive au groupement de commande pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un espace paysager entre la plateforme logistique Lidl et le village de Coincy, et désignant la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange comme coordonnateur du groupement de commandes,

Considérant que le montant total du projet est estimé par le bureau d'étude à 300 000,00 € H.T., cofinancés par la Commune de Coigny et la CCHCPP,

Considérant la possibilité pour la CCHCPP et la Commune de Coigny de solliciter des subventions pour ce projet, auprès de l'autorité de gestion des fonds européens et de l'Etat,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, Roland CHLOUP, à solliciter les subventions suivantes, nécessaires au financement de ce projet :

- une subvention auprès de monsieur le Sous-Préfet d'arrondissement au titre de la DETR (Dotation pour Equipement des Territoires Ruraux).

- une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du FEDER (Fonds Européen de développement Régional).

26. ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017 DE LA COMOGYRE DC N°26/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire est informé que les redevances d'assainissement perçues sur le territoire de la COMOGYRE au titre du 2^{ème} semestre 2016 ont été encaissées par ce même syndicat sur son budget 2017.

Or, au 1^{er} janvier 2017, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange pour l'ensemble des communes formant la COMOGYRE.

Considérant que cette recette de redevances d'assainissement d'un montant de 109 944,10 € doit donc être reversée à la CCHCPP ;

Considérant qu'à cette somme il convient de déduire l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant total de 8149,33 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le reversement à la CCHCPP des recettes de redevance assainissement de la COMOGYRE du 2^{ème} semestre 2016, pour un montant total de 101 794,77 € ;

27. ASSAINISSEMENT – DOSSIER DE DECLARATION D'EPANDAGE DES BOUES DE SANRY-SUR-NIED DC N°27/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le dossier de déclaration des épandages des boues de la station d'épuration de SANRY-SUR-NIED, transmis par la Chambre d'Agriculture de la Moselle,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le dossier de déclaration des épandages des boues de la station d'épuration de SANRY-SUR-NIED et son envoi aux services préfectoraux instructeurs,

S'ENGAGE à mettre en œuvre la filière telle que décrite dans ce dossier et à respecter ses prescriptions de suivi.

28. ASSAINISSEMENT – CONVENTIONS POUR LE SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES DES STATIONS DC N°28/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Les conventions de prestation signées entre la Communauté de Communes et le Chambre d'Agriculture de la Moselle, pour les suivis agronomiques annuels des épandages agricoles des boues des stations d'épuration de Faily, Maizeroy, Méchy et Sanry-sur-Nied sont arrivées à échéance le 31 décembre dernier.

Afin de pouvoir assurer la continuité du service dès le début de l'année 2020, il convient de procéder à la signature de nouvelles conventions.

VU le courrier de la Chambre d'Agriculture de la Moselle en date du 13 février 2020, proposant de nouvelles conventions pour les stations précitées et pour une durée de trois ans, de 2020 à 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, Roland CHLOUP, à signer les conventions susvisées avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, pour les suivis agronomiques annuels des épandages agricoles des boues.

29. DEVELOPEMENT TOURISTIQUE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DC N°29/2020

Le Conseil Communautaire,

Vu les demandes de subventions formulées par la troupe de théâtre « Silly Con CarNied » de Silly sur Nied, l'association EEDF de Vigy, et le collège Charles Péguy de Vigy,

Vu l'avis de la Commission « Développement touristique, vie associative et culturelle » réunie le 24 février 2020,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- d'allouer 2000 € à la troupe de théâtre « Silly Con CarNied » de Silly sur Nied à titre de participation au financement de la 3^{ème} édition du festival de théâtre « Silly-sur-Scène » ;
- d'allouer 500 € à l'association EEDF de Vigy à titre de participation au financement de la 2^{ème} édition du festival de musique « Forest Jam Festival » qui se déroulera le 23 mai 2020 à Vigy ;
- d'allouer 500 € au collège Charles Péguy de Vigy, pour financer l'achat par le collège de gourdes sérigraphiées, qui permettront de réduire l'usage de bouteilles en plastique, dans le cadre du dossier de labellisation E3D de cet établissement.

30. ENVIRONNEMENT – SIGNATURE DU CONTRAT ECO-MOBILIER 2019-2023 DC N°30/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Pour mémoire, Eco-mobilier est un éco-organisme créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, pour répondre collectivement à la réglementation née du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

Il a pour objectif de détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Pour répondre aux objectifs de collecte et de valorisation issus du cahier des charges, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) qui prévoit la mise en œuvre d'une collecte séparée, en accord avec la collectivité, et la mise en place de soutiens financiers aux DEA collectés non séparément et traités par la collectivité.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le contrat 2019-2023 tel que présenté en annexe, pour que d'une part Eco-mobilier poursuive le déploiement opérationnel au sein des déchèteries qui pourront être équipées, et, d'autre part, pour permettre à la collectivité de procéder aux déclarations semestrielles en vue du versement des soutiens financiers du premier semestre.

La signature du CTCM 2019-2023 entrainera dès lors la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat territorial pour le mobilier usagé avec Eco-mobilier pour la période 2019-2023,

AUTORISE le Président à signer ledit contrat qui entraînera la rétroactivité des soutiens financiers sur l'ensemble de l'année 2019.

31. EAU – ACQUISITION D’UN TERRAIN A VRY-GONDREVILLE DC N°31/2020

VU le projet intercommunal de réfection et de mise en sécurité du château d'eau de VRY-GONDREVILLE,

Considérant la nécessité d'acquérir un terrain adjacent à cet ouvrage afin de permettre son extension et la pose d'une clôture,

Le Président expose à l'assemblée le projet d'acquisition de ce terrain situé sur une parcelle cultivée classée en zone agricole du PLU de Vry,

Des transactions amiables ont déjà été engagées aboutissant à un accord avec le propriétaire.

Le Conseil communautaire, compte tenu de ce qui précède, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE d'acquérir auprès de Monsieur RIEWER Karl, un terrain d'une contenance d'environ 7,83 ares situé à VRY, tiré de la parcelle cadastrée section 5 n°6 à Gondreville, au prix de 587,25 € soit 7500,00 € l'hectare.

AUTORISE la rédaction de l'acte authentique en la forme administrative conformément à l'article 98III et IV de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et charge le Président de recevoir et d'authentifier l'acte correspondant, et le 1^{er} Vice-Président de signer cet acte au nom de la CCHCPP, acquéreur des biens immobiliers.

32. PERSONNEL – RENOUELEMENT DU CONTRAT RISQUE PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DC N°32/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ce contrat est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ce contrat pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités de la Moselle et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de gestion de la Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2014 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

La valeur estimée de la participation financière (en chiffres uniquement) est :
de 60,00 € par an et par agent

LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 25 et 88-1,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du 15 mai 2019 du conseil d'administration du CDG57 autorisant le lancement d'une mise en concurrence pour un nouveau contrat groupe Prévoyance,

VU l'avis du comité technique en date du 7 février 2020

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Moselle ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de Gestion de la Moselle va engager en 2021 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1er janvier 2021.

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire/Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

33. DIVERSES – MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA GENDARMERIE DE COURCELLES-CHAUSSEY DC N°33/2020

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Réunis le lundi 3 février 2020, à l'invitation du sénateur Jean-Louis MASSON, les élus municipaux demandent le maintien du projet de reconstruction de la gendarmerie de Courcelles- Chaussey et adoptent la motion suivante :

« Par le passé, il y avait une brigade de gendarmerie à Vigy pour l'ancien canton de Vigy et deux brigades à Courcelles-Chaussey et Rémilly pour le canton de Pange. La brigade de Rémilly a été purement et simplement fermée et celle de Courcelles-Chaussey a été regroupée dans une communauté de brigades avec celle de Vigy.

Une nouvelle gendarmerie est en cours de construction à Ennery. Toutefois, elle sera complètement excentrée au Nord-Ouest du canton du Pays messin. Il avait donc été convenu qu'il y aurait une brigade à Ennery et une autre à Courcelles-Chaussey, chacune avec une vingtaine de gendarmes.

Parallèlement, de nouveaux locaux de gendarmerie devaient être construits à Courcelles- Chaussey car les bâtiments existants sont inadaptés. Or un courrier adressé le 15 janvier 2020 par le Colonel de gendarmerie au sénateur Jean-Louis MASSON indique « ... il n'apparaît pas certain que la reconstruction de l'unité de Courcelles-Chaussey soit l'hypothèse la plus pertinente ».

Les bâtiments actuels sont vétustes et ne permettent pas d'accueillir le nombre initialement prévu de gendarmes, ce qui pourrait ensuite servir de prétexte pour faire disparaître progressivement la gendarmerie de Courcelles-Chaussey, à l'instar de ce qui s'est passé à Rémilly. Entre Ennery au Nord et Verny au Sud, c'est toute la partie Est de l'ancien arrondissement de Metz-Campagne qui serait victime d'un tel arbitrage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE donc solennellement que le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Courcelles-Chaussey soit confirmé avec les effectifs annoncés. ».

SOUHAITE également, pour répondre aux demandes de la gendarmerie, que l'EPFL accélère enfin le processus d'acquisition de la parcelle de terrain où la nouvelle gendarmerie devrait être construite.

La séance est levée à 21h15.

Fait à PANGE, le 18 mars 2020

Le Président,
Roland CHLOUP